

Compétence/Action	Objet
Mobilité	Périmètre EMC <sup>2</sup> et composition du Comité de pilotage
Finances	Demande de subvention pour une étude sur la mutualisation des OT
Finances	Convention financière avec CA AM concernant la plateforme PCAET
Finances	Autorisation d'encaissement d'un chèque CNAS
Finances	Convention de financement avec l'ADEME pour TENMOD
Adm.Générale	Installation d'un nouveau membre au Comité syndical
Adm.Générale	Modification des membres aux commissions d'études
Finances	Autorisation à lancer une procédure de marché public et à signer une convention de coopération relative à l'enquête mobilité certifiée CEREMA
Finances	Ouverture de crédits par anticipation pour la section d'investissement 2023
Finances	Autorisation de lancer la consultation pour le document de promotion touristique et demande de subvention
R.Humaines	Création de poste chargé de mobilité TENMOD
R.Humaines	Adhésion au dispositif CDG80 - AVDHAS

# RAPPORT FINANCIER

## Compte Administratif 2022



Le résultat de l'exercice 2022 s'élève au Compte Administratif à - 659 105,79 €.

Le résultat de clôture de 190 658,89 € se décompose en un excédent cumulé de + 250 918,18 € en fonctionnement et de - 60 259,29 € en investissement.

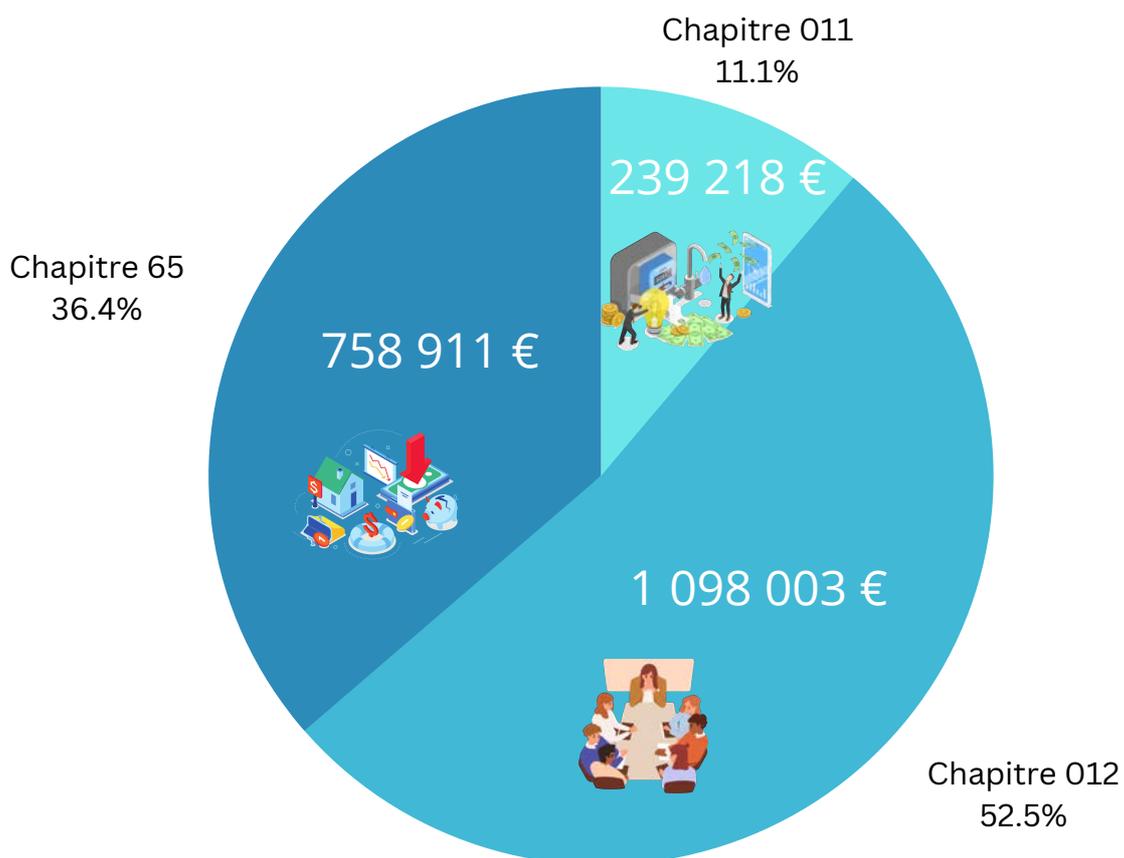
Pour mémoire, au CA 2021, le Pôle métropolitain avait présenté un excédent de clôture de 858 479,63 €.

Balance Générale	Résultat clôture 2021	Part affecté investissement 2022	Résultat exercice 2022	Résultat clôture 2022
Investissement	- 5 058,33		- 55 200,96	- 60 259,29
Fonctionnement	863 537,96	8 714,95	- 603 904,83	250 918,18
Total	858 479,63	8 714,95	- 659 105,79	190 658,89

# Dépenses de Fonctionnement



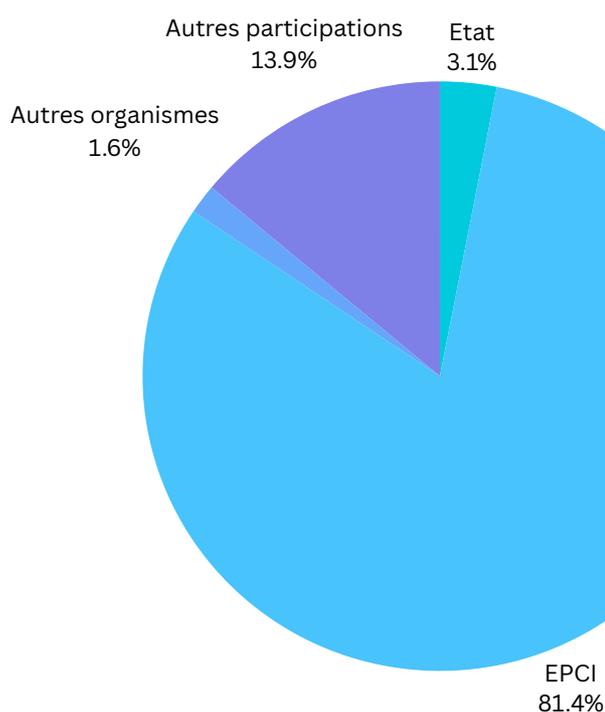
Le Compte administratif 2022 a été adopté par le Comité syndical en date du 3 avril 2023





# Recettes de Fonctionnement

Article	Montant
Participations Etat	47 221,24
Participations EPCI	1 250 090,69
Participations autres organismes	24 884,93
Autres attributions/participation	214 180,00





Conformément aux statuts, les recettes du budget du PMGA proviennent essentiellement des versements effectués par les membres et des subventions et dotations de partenaires publics et privés non membres.

Les contributions des membres sont fixées proportionnellement à leur potentiel financier agrégé respectif (PFIA).

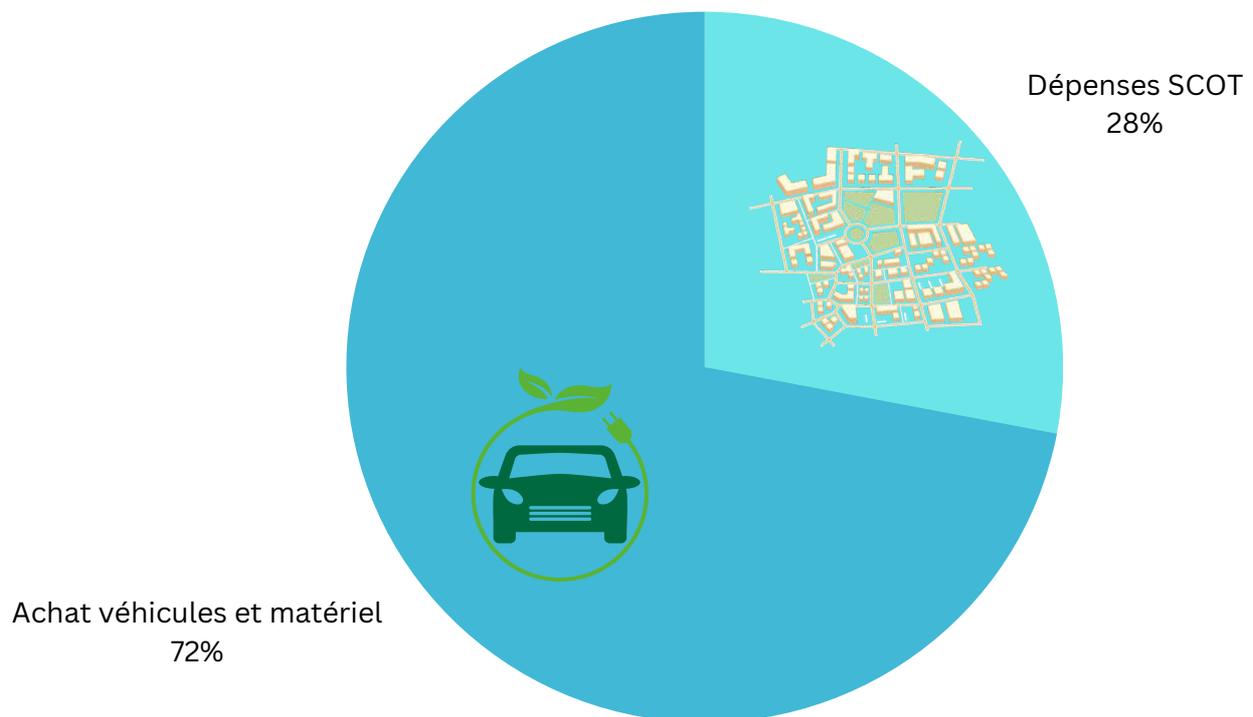
En 2022 les contributions dites “statutaires” des territoires étaient réparties comme suit :

Territoire	Montant
Amiens Métropole	505 490 €
Avre Luce Noye	33 581 €
Grand Roye	57 340 €
Nièvre et Somme	43 888 €
Pays du Coquelicot	56 797 €
CC2SO	62 881 €
Territoire Nord Picardie	46 806 €
Val de Somme	43 217 €

# Dépenses d'Investissement



Les dépenses d'investissement enregistrent une hausse de 74 333 € par rapport à 2021 en raison de l'achat de 2 véhicules électriques et des dépenses liées au marché SCOT lancé en 2021.



# Recettes d'Investissement



Les recettes d'investissement s'élèvent à 36 929,23 € contre 8 332 € en 2021 grâce à la récupération du FCTVA qui n'avaient jamais été sollicitée.

## Écritures comptables

438  
mandats

78  
titres

# L'ÉQUIPE DU PÔLE

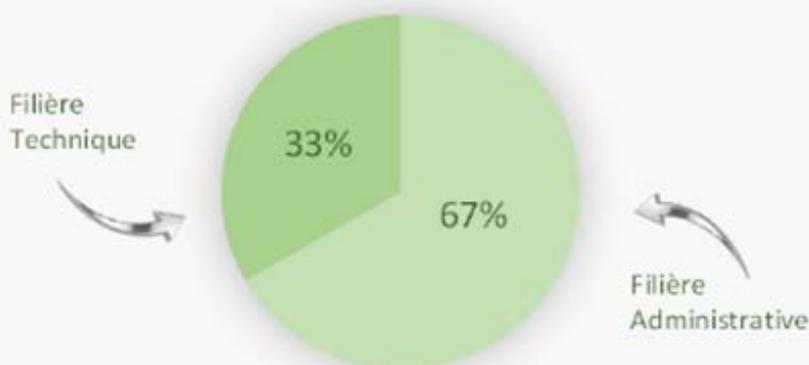
AU 31/12/22

12 collaborateurs



83%

## Répartitions par filières



17%



## Répartition par catégories



### Les faits marquants :

Prise de fonction de Madame Fatima OUADI, en qualité de Directrice générale des services.

Convention avec l'ADUGA pour une mise à disposition de personnel SCOT / URBANISME.

3 départs et 5 recrutements (Direction, Administration, COT, CRTE, Territoire d'industrie) ;

1 stagiaire pour la création du Conseil de développement durable en commun (CDDC) ;

EN 2022

5 arrivées

Karol PETIT  
Anna PAILLET  
Julie-Anne DAYAN  
Camille BOREY  
Fatima OUADI

3 départs

Philippe MAGNIER  
Camille BOREY  
Clément DELAINE (stagiaire)

## ORGANIGRAMME 2022



# Revue de presse

Articles parus dans le **Courrier Picard**

11 ET 12 MARS 2022

***Action Tourisme***

7 AVRIL 2022

***Compétence PCAET-Transition écologique***

1ER MAI 2022

***Compétence PCAET-Transition écologique***

21 MAI 2022

***Action Développement économique***

21 MAI 2022

***Compétence PCAET-Transition écologique***

21 MAI 2022

***Compétence Conseil de Développement en Commun***

21 MAI 2022

***Compétence PCAET-Transition écologique***

## Article Courrier Picard du 11 mars 2022

### TERRITOIRE NORD-PICARDIE

# Et maintenant, la destination "Doullens et environs"

Créer une destination touristique dans le Doullennais, avec des paquets comprenant sites, restaurants, hébergements, producteurs locaux... C'est l'objet d'une réunion entre professionnels aujourd'hui à Gézaincourt.

**BENOÎT DELESPIERRE**

Une soixantaine de professionnels intéressés par le tourisme sont réunis ce vendredi matin à Gézaincourt, à l'initiative de Jean-Michel Bouchy, le maire de Naours, conseiller départemental mais surtout vice-président chargé du tourisme et du développement économique à la Communauté de communes territoire Nord-Picardie.

#### « MIEUX SE CONNAÎTRE »

« Il s'agit d'abord de mieux se connaître entre acteurs locaux et de mieux connaître notre offre : nos sites emblématiques, les hébergements, les restaurants, les producteurs locaux, mais aussi les chemins de randonnées, etc. L'idée, c'est ensuite de proposer une journée découverte tout compris clés en main »

« L'idée, c'est ensuite de proposer une journée découverte tout compris clés en main »

Jean-Michel Bouchy

couverte tout compris clés en main », explique l'élu.

Les sites sont connus : le beffroi de Doullens, la salle du Commandement Unique, la citadelle, les grottes de Naours. « Nous sommes évidemment en lien avec le Centre Sir John Monash et le musée 14-18 à Villers-Bretonneux. Mais dans notre paquet, on peut aussi proposer une visite chez tel producteur de savon

ou lait d'ânesse ou tel apiculteur. » Somme Tourisme sera présent. Cette Agence départementale de développement et de réservations touristiques propose déjà des produits touristiques et des hébergements... surtout en baie de Somme et à Amiens.

#### LE PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS DANS LA RÉFLEXION

D'autre part, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois sera également présent. Cet établissement public regroupe sept communautés de communes autour d'Amiens Métropole et veut aussi porter une marque commune et une stratégie collective de communication. Mais ses huit offices du tourisme (Doullens, Val de Noye, Nièvre et Somme, Grand Roye, etc.) gardent jalousement leur indépendance. ■



Jean-Michel Bouchy, vice-président intercommunal au tourisme et à l'économie, veut proposer des journées de découvertes clés en main dans le Doullennais.

## Article Courrier Picard du 12 mars 2022

### TERRITOIRE NORD-PICARDIE

# Une politique pour les acteurs du tourisme

Construire un réseau d'acteurs locaux pour développer des produits touristiques : la première réunion s'est tenue hier à Gézaincourt. Avec déjà des perspectives concrètes.

**BENOÎT DELESPIERRE**

Ce ne fut pas une réunion pour échanger des idées. La première Rencontre des acteurs locaux du tourisme, organisée hier dans le château de Gézaincourt, par la communauté de communes Territoire Nord-Picardie (CCTNP) a ouvert des perspectives concrètes sur ce que peut-être une politique touristique locale. « Nous n'avons pas d'aéroport, ni de cathédrale mais nous avons un vrai patrimoine et un potentiel pour le tourisme vert. L'objectif, c'est de transformer ces atouts en développement économique », a expliqué la présidente Christelle Hiver.

L'offre existe : elle figure sur le site et le guide de l'Office de tourisme. Le projet de Jean-Michel Bouchy, maire de Naours, vice-président chargé du tourisme à la CCTNP est de la transformer en produits (des « packages » comme ils disent en bon français) rassemblant des hébergements, des restaurateurs, des visites de sites mais aussi de producteurs locaux.

La demande existe également à Hem-Hardinval ou à Luchaux, les propriétaires de gîtes sont eux-mêmes surpris de voir débarquer des familles du Nord-Pas-de-Calais et de la région parisienne pendant et depuis le confinement. « On peut également faire venir des Belges, des Allemands, des Baltes. Avec la V32 par exemple (la Véloroute de la mémoire entre Arras et Amiens),



Jean-Michel Bouchy veut proposer d'ici l'été des formules clés en main avec les sites, les restaurants les producteurs locaux et les hébergements.

nous avons un coup à jouer en obtenant le Label Vélo dans nos hébergements », affirme encore Jean-Michel Bouchy.

#### SOMME TOURISME : « 2M € DE RÉSERVATIONS »

Le Territoire Nord-Picardie ne part pas seul dans cette aventure. Le Pôle métropolitain (qui regroupe les huit intercommunalités autour d'Amiens) se met lui en mouvement. « Nous avons défini notre stra-

tégie touristique en 2019. Fin 2022, nous allons créer un pass touristique. Nous préparons également un document de promotion commun », a expliqué l'élu amiénois Paul-Eric Dècle, vice-président chargé du tourisme au Pôle métropolitain. Autre acteur de marque présent, François Berger, le directeur de Somme Tourisme. « Notre centrale de réservations a généré l'an dernier un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros pour les propriétaires de gîte.

Nous pouvons vous accompagner sur la commercialisation de vos produits. Il y a dans ce territoire des pépites qui méritent que l'on y passe plusieurs jours », a-t-il déclaré. Autre intervention remarquée, celle de Ludovic Moizinet, le directeur de Somme Patrimoine, qui gère la citadelle. « Elle était un verrou, nous allons en faire un trait d'union entre le Pas-de-Calais et la Picardie », a-t-il lancé, annonçant la mise en œuvre de visites guidées

#### DES CHEMINS TRÈS SENSIBLES

La question des chemins ruraux, élément important du tourisme vert, a suscité plusieurs réactions vives dans la salle. « Comment faire avec les quads et les 4x4 qui nous les bousillent ? » demande l'un. « Et quid des chemins qui deviennent interdits aux randonneurs parce que les propriétaires riverains les ont labourés, privatisés ou enclosés ? », demande l'autre. Pas de réponse des élus mais la communauté de communes prévoit un plan volontariste de mise en valeur (signalétique, balisage, etc.) des sentiers et autres parcours de randonnée. Les chemins sont « multi-actives », a souligné un professionnel. Les dévoyer devient manifestement de moins en moins accepté.

en immersion sonore mais aussi d'un temps fort les 27 et 28 août prochain avec 250 reconstituteurs. Concrètement, les premiers produits devraient être mis en place en juin. Lors des échanges, quelques acteurs présents ont souligné l'avance prise par les territoires du Pas-de-Calais dans leur promotion touristique. « Mais eux ont commencé il y a quinze-vingt ans. Nous, ce n'est que depuis 2017 que nous nous sommes vraiment emparés de la compétence tourisme », a répondu Jean-Michel Bouchy. ■

## Article Courrier Picard du 7 avril 2022

JEUDI 7 AVRIL 2022 / COURRIER PICARD

AMIÉNOIS | 17

## GRAND AMIÉNOIS

# Quand la transition écologique s'impose près de chez vous

Vous voulez contribuer à sauver la planète ? Le Plan climat, air, énergie territorial (PCAET) va vous y aider. Cela pourrait même devenir très contraignant pour les collectivités et les particuliers.

BENOÎT DELESPIERRE

**P**résident du Pôle métropolitain, Pascal Riffart cite souvent cet exemple pour expliquer comment se traduira concrètement le Plan climat, air, énergie territorial (PCAET) : « Une Communauté de communes (NDR : c'est le cas à Moreuil) va construire une nouvelle crèche. Avec le PCAET, elle devra se soumettre à la réglementation environnementale 2020 (RE 2020) qui est bien plus draconienne que la réglementation thermique 2012 (RT 2012) ; elle se verra imposer un cahier des charges avec un renforcement des exigences d'efficacité énergétique, une prise en compte de l'ensemble des émissions du bâtiment sur son cycle de vie, et par exemple l'obligation d'utiliser des matériaux biosourcés. Mais en contrepartie, il y aura des aides à l'ingénierie et au financement. »

Le PCAET concernera aussi la rénovation des bâtiments publics anciens. « Si on veut être performant, il faudra les isoler par l'extérieur ; y compris les bâtiments en briques auxquels il faudra ajouter 16 cm d'isolation », ajoute, à la fois volontaire et dubitatif, le directeur, Philippe Magnier. Et bien sûr, gros sujet, il y aura la rénovation des maisons individuelles et des logements. « L'objectif est de 40% des logements rénovés à l'horizon

2050. Et il y aura une obligation de diagnostic à la vente », ajoute les mêmes.

Vous en voulez encore ? Le PCAET va bien évidemment veiller au Zéro artificialisation nette (ZAN). Ce qui signifie moins de constructions neuves dans les villages et encore moins de lotissements dans les bourgs.

110 MESURES ET ENVIRON 500 ACTIONS POUR LE PCAET

Il veillera aussi à la qualité de l'air. Ainsi, Amiens est déjà dans les critères de la loi Climat et Résilience (agglomérations de 150 000 habitants) pour se retrouver sur la liste des villes qui devront passer en zone à faible émission (ZFE) en 2025. Avec à la clé, des restrictions de circulation pour les véhicules diesel. Et bien sûr le PCAET va développer les énergies renouvelables. Combien d'éoliennes en plus ? « Notre projet est plutôt de proposer un plan intelligent pour le déploiement des méthaniseurs ; de donner des clés de lecture à tous les acteurs de la filière. Je souhaite que nous puissions proposer une cartographie d'ici un an », affirme encore Pascal Riffart.

Le PCAET comptera au total 110 mesures et environ 500 actions. Prévue en avril, son adoption a été reportée à juin, après les élections législatives. Elle sera suivie d'une consultation du public. ■

## RÉACTIONS

**JEAN-CLAUDE REHAUX, MAIRE DE CAMON (COMMUNISTE) :** « C'est de la décroissance qui ne dit pas son nom sous couvert d'écologie. Ce sont également des objectifs européens qui sont amplifiés par des lois françaises et s'imposent aux communes de manière fort peu démocratiques », explique le maire de Camon, qui reconnaît cependant avoir été fort bien subventionné pour la rénovation de l'école primaire Paul-Langevin.

**ALAIN DESFOSSÉS, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOMME SUD-OUEST (CCSSO) :** « Lors des débats, j'ai parfois noté une stigmatisation du monde agricole pour ses émissions de gaz à effet de serre et cela ne me plaît pas du tout. Cependant, pour nous élus locaux, cela

nous donne une vision à long terme pour la programmation de nos actions et de nos investissements. »

**PASCAL RIFFART (LREM), PRÉSIDENT DU PÔLE MÉTROPOKITAIN DU GRAND AMIÉNOIS :** « C'est une déclinaison des Grenelle de l'environnement, de la Cop 21 et des différentes lois sur la transition énergétique. Au pôle métropolitain, nous sommes les chefs d'orchestre, nous apporterons de l'ingénierie, nous réaliserons des études et déclencherons des financements de la Région et de l'État, notamment ceux du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Mais ce sont les intercommunalités, les communes et les particuliers qui joueront la partition. »

## Le Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) du Pôle métropolitain du Grand Amiénois



**- 45% de consommation d'énergie à l'horizon 2050**



**110 mesures et environ 500 actions pour atteindre la neutralité carbone en 2050**

## Rappel des obligations nationales



**Mise en œuvre de la Réglementation environnementale 2020 dès 2022 dans le neuf**



**Objectif de rénovation de 40% des logements privés au niveau BBC et de 100% des logements sociaux en 2050**



**Interdiction de la location des passoires thermiques (score E,F,G) dès 2025**

Source : Pôle métropolitain du Grand Amiénois

bœki

## COMMENTAIRE

BENOÎT DELESPIERRE

### À double tranchant

Les maires du Grand Amiénois se souviennent très bien du SCOT (Schéma de cohérence territoriale), cet autre grand outil de programmation mis en place par le Grand Amiénois. Lors des premières réunions, il leur fut présenté des visions à long terme et des objectifs plus vertueux les uns que les autres. En 2012, ils ont voté un document de plusieurs centaines de pages sans l'avoir bien lu. Et les années suivantes, ils ont découvert à leur grande surprise qu'ils n'ont plus le choix de construire et d'aménager comme ils l'entendent dans leur commune. Le PCAET sera-t-il ce Janus aux deux visages, en forme de boomerang ? Cela y ressemble fort. En 2017, les intercommunalités ont transféré l'élaboration de ce Plan comme on se débarrasse d'une corvée. Aujourd'hui, les maires seraient bien inspirés de regarder ce qu'il y a à l'intérieur.

GL008

## Article Courrier Picard du 1 mai 2022

SAMEDI 30 AVRIL ET DIMANCHE 1<sup>er</sup> MAI 2022 / COURRIER PICARD

18 | AMIÉNOIS

LA CHAUSSÉE-TIRANCOURT / VIGNACOURT

## La Cobévia aussi construit son méthaniseur

La coopérative agricole construit un méthaniseur, route de Vignacourt. Elle prospecte actuellement le monde agricole local pour constituer ses intrants et prévoit des cultures dédiées pour alimenter cette usine de gaz vert.



Capter des travaux donne une idée de l'importance du projet. La Cobévia prévoit une opération de communication à partir du mois de juin.

BENOÎT DELESPIÈRE

Le méthaniseur-là sera particulièrement visible, mais éloigné de la route. Et il ne gênera pas les voisins. Nous sommes le long de la D49 à la sortie de La Chaussée-Tirancourt vers Vignacourt, sur le site de rassemblement du bétail de la coopérative agricole La Cobévia. L'état actuel des terrassements donne une idée de l'ampleur des installations qui se tiendront là. Mais inutile de s'adresser à la Cobévia pour connaître davantage le projet : « Nous ne souhaitons pas répondre pour l'instant. Nous commencerons à partir du 6 juin, où nous ferons une belle opération de communication à l'occasion de la pose de la première pierre du chantier », explique Henri Bonnard, le représentant de la SAS Alliance Énergies, porteur du projet et cadre à la Cobévia.

## DIVERSIFIER L'ACTIVITÉ

Pour en savoir davantage, il faut consulter le dossier d'enregistrement sur le site de la préfecture de la Somme. Nous sommes à 3,28 km du centre de La

Chaussée-Tirancourt, à 4,13 km du centre de Vignacourt et à 2,66 km du centre de Belloy-sur Somme, le village le plus proche. Se dresseront là : quatre silos, deux curves et un bâtiment pour les intrants, deux digesteurs, un post-digesteur, etc. Selon ce dossier, « l'enjeu principal est d'assurer la pérennité de la Cobévia, principal actionnaire de la SAS Alliance Énergies. Ce projet permettra à la Cobévia de diversifier son activité et de mettre en place un outil de

travail et une structure compétitive pour les années à venir. La Cobévia souhaite également apporter son aide aux agriculteurs afin qu'ils puissent gérer leurs effluents d'élevage de manière plus durable. »

## DE DRÔLES D'INTRANTS

En feuilletant ce dossier, on découvre qu'un total d'environ 32 667 tonnes d'intrants sera traité par l'unité de méthanisation chaque année, soit un tonnage journalier de

89,5 tonnes par jour ».

La liste des intrants prévus, indiquée dans le dossier, intrigue. On y trouve bien sûr les fumiers bovins, volailles, effluents d'élevage, les résidus de culture, déchets végétaux industriels, tonne, déchets de céréales... qui font la vertu de ces méthaniseurs réduisant notre dépendance aux énergies fossiles et désormais au gaz russe. Mais on y trouve également... des cultures intermédiaires, des cultures dé-

## À SAVOIR

- La SAS Alliance Énergies a obtenu, le 14 février 2022, une autorisation interpréfectorale et préfectorale (Somme et Pas-de-Calais) enregistrant l'implantation d'une unité de méthanisation.
- La SAS Alliance Énergies a été fondée pour le projet de méthanisation en février 2020 et compte pour associés la Cobévia (80-90 %), le groupe Alliance, des agriculteurs (cinq maximum, entre 1 % et 2 % par agriculteur).
- Le montant global du projet s'élève à environ 8 600 000 €.
- Les installations permettront la production de 300 Nm<sup>3</sup>/heure de biogaz, soit environ 2 628 000 Nm<sup>3</sup> par an de biogaz qui sera épuré et injecté dans le réseau GRDF.
- Les produits d'exploitation attendus sont de 2 873 829 € de chiffres d'affaires annuels (biométhane injecté : 2 715 619 € HT ; vente de digestat : 158 210 €).
- La rentabilité attendue (excédent brut d'exploitation) est de 1 118 567 €.
- Source : dossier d'enregistrement préfectoral.

## Vers une cartographie des sites pertinents dans le Grand-Amiénois

C'est une des réponses à l'incompréhension et aux polémiques que suscite parfois l'implantation de ces usines de gaz vert. L'Agence d'urbanisme du Grand-Amiénois (Aduga) réalise actuellement une cartographie des sites pertinents pour l'implantation de méthaniseurs. « Notre projet est de donner des clés de lecture à tous les acteurs de la filière et de proposer un plan de déploiement intelligent », résume Pascal Riffard, le président du Pôle métropolitain du Grand-Amiénois.

Concrètement, il s'agit de définir des zones à distance raisonnable des habitations (on parle de 800 mètres), pas trop loin des réseaux de gaz de GRDF et surtout pas trop loin d'une zone de consommation en période estivale. En effet, si le gaz produit en hiver sera aisément distribué et consommé sur place (dans le réseau à 4 bars où il circule à environ 30 km/heure), il sera particulièrement coûteux de le compimer pour le renvoyer sur les autoroutes à haute pression du réseau.

Enfin, il convient que ces méthaniseurs soient à proximité de routes calibrées et roulables toute l'année. Dernier point, une analyse « en abîmètre » est prévue, terme technique pour veiller à l'insertion dans le paysage. « C'est un travail manuel qui demande du temps. La commande politique est que cela soit fait pour la fin 2022. Ce ne sera pas un document opposable aux porteurs de projets, mais il pourra être repris dans les plans locaux d'urbanisme », explique Jérôme Grange, le directeur de l'Aduga.

diées, des pulpes de betteraves. C'est une des raisons pour lesquelles ce futur méthaniseur ne laisse pas indifférent dans le monde agricole local. La Cobévia n'a pas d'élevage. Elle prospecte actuellement, ainsi qu'il est indiqué dans le dossier en ligne, afin de constituer ses intrants. Va-t-elle acheter des pulpes d'élevage plus cher qu'au prix rétrocedé aux éleveurs ? Va-t-elle acheter du maïs plus cher que celui produit par les éleveurs ? Quel sera son plan d'approvisionnement ? Réponses en juin donc. En attendant, il suffit de suivre ce qui se passe dans l'Oise, où le nombre de méthaniseurs va presque tripler dans le département et où des agriculteurs dédiés de plus en plus leurs cultures à la production de gaz vert aux dépens des autres cultures, à commencer par l'élevage. ■

sur le web  
COURRIER-PICARD.FR  
N'oubliez pas  
à donner votre avis

## Article Courrier Picard du 21 mai 2022

### BEAUQUESNE - TERRITOIRE NORD PICARDIE

# Une étude pour améliorer l'habitat dans le Doullennais

Réunis en conseil communautaire au Silo de Beauquesne, les élus ont décidé le financement d'une étude pré-opérationnelle d'amélioration de l'habitat.



Si elle ne devait, au début, concerner que le centre historique de Doullens, dans le cadre du dispositif "Petites villes de demain", les élus de la CCTNP ont décidé d'étendre l'étude, également, à l'ensemble des 65 communes du territoire dont Doullens sauf son centre historique.

THIERRY GRISIS

**A**près avoir assisté à la présentation de la stratégie de développement touristique du Département et à celle des Maisons Familiales Rurales de Villers-Bocage et Beauquesne, les élus de la communauté de communes Territoire Nord Picardie (CCTNP), réunis en séance ordinaire mercredi soir au Silo de Beauquesne, sont entrés dans le vif d'ordre du jour.

#### « LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE »

De celui-ci, on retiendra, en particulier, l'attribution, à la société parisienne Villes Vivantes pour 72 650€ du marché d'une étude pré-opérationnelle d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

« Pré-opérationnelle, cela veut dire que ce cabinet devra proposer une stratégie pour améliorer l'habitat dans le territoire de la CCTNP et définir les moyens, notamment, financiers pour arriver à la rénovation ou/et à la réhabilitation des logements visés. Les élus de la CCTNP devront ensuite valider ces propositions ou pas », expliquait François Durieux, vice-président chargé de l'urbanisme.

Nul doute cependant que cette étude devrait être suivie d'une OPAH, la dernière dans le territoire

datant des années 2000.

François Durieux poursuit : « Les enjeux de cette étude sont multiples. D'abord, détecter pour pouvoir traiter ensuite, les habitats indignes ou très dégradés. Lutter aussi contre la précarité énergétique en améliorant l'isolation et les réseaux électriques ou des eaux. Accompagner également l'adaptation de logements à des personnes handicapées ou vieillissantes pour privilégier le maintien à domicile. Remettre surtout, sur le marché, des locaux vacants qui sont estimés à 13 % des logements dans la CCTNP. Adapter enfin certains logements à des besoins spécifiques comme des familles monoparentales ».

Cette étude devrait se dérouler durant un an, de l'été prochain à l'été 2023, sur deux périmètres distincts.

Si elle ne devait, au début, concerner que le centre historique de Doullens, dans le cadre du dispositif "Petites villes de demain", les élus de la CCTNP ont, effet, décidé, de l'étendre, aussi, à l'ensemble des 65 communes du territoire dont Doullens sauf son centre historique.

« Cela débouchera peut-être sur deux stratégies différentes pour l'OPAH qui, elle, s'étendra de 2024 à 2030 », souligne François Durieux. ■

#### LES AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- Les élus ont signé une convention avec le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois pour la mise à disposition d'un chargé de développement économique dédié à mi-temps à la CCTNP. Il sera chargé de la commercialisation et du suivi des zones d'activités, du suivi des porteurs de projets, de l'accompagnement du tissu artisanal et commercial, de la mise en réseau des partenaires du développement économique. Coût pour la CCTNP : 33 000€ par an.

- L'association NorPatrimoine recevra une subvention de 25 000€ de la CCTNP pour son projet de réhabilitation d'une ancienne maison picarde à Naours qui permettra d'accueillir sur le site des grottes des ateliers pédagogiques liés au moulin de Stavelle et l'implantation de son four à pain.

- Subventions à la culture : Une subvention de 4 000€ a été votée à l'Orchestre à Vent de Doullens pour participer à l'acquisition d'un nouveau jeu de 4 timbales d'orchestre et une autre de 500€ à l'association LudeNor pour soutenir l'organisation de la manifestation « Les 24 heures du jeu » qui se tient ces 21 et 22 mai à Naours.

## Article Courrier Picard du 21 mai 2022

### ENVIRONNEMENT

## ← Une zone à faibles émissions à l'horizon 2025

Dans le cadre du Plan climat air énergie à l'échelle du Pôle du Grand Amiénois, les élus de la Métropole amiénoise ont voté, jeudi, à l'unanimité une étude d'opportunité de zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m).

#### BONNE QUALITÉ DE L'AIR À AMIENS ET SES ALENTOURS

Cette ZFE devra être instaurée au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'agglomération amiénoise dépassant les 150 000 habitants. D'ici à cette échéance, les élus métropolitains devront définir le périmètre ainsi que les critères comme les véhicules autorisés à circuler dans cette zone en fonction de la vignette Crit'Air, obligatoire pour circuler dans les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m).

Pour l'heure, selon les mesures d'Atmo Picardie, organisme indépendant mesurant la qualité de



Selon Atmo Picardie, la qualité de l'air est bonne et en amélioration à Amiens.

l'air, « entre 2010 et 2020, les émissions d'oxyde d'azote ont baissé de 52 % et celles de particules fines de 42 % », a indiqué Margaux Delétré

(LR), vice-présidente chargée de l'intelligence des territoires et de l'innovation. Hormis quelques journées chaque année, la qualité de l'air est donc jugée satisfaisante selon les mesures de l'organisme. Vice-président en charge des mobilités, Jean-Claude Renaux (DVG), estime que « l'on n'est pas sûr que la création de la ZFE apporte quelque chose » en matière d'amélioration de la qualité de l'air.

Le développement du photovoltaïque avec la future centrale solaire, chemin de Vauvoix, puis sur les toits de bâtiments publics, le recours à des bus biogaz (en complément des 43 bus électriques), dont une dizaine sera commandée et mise en service vers la fin 2023, début 2024 puis l'amélioration du plan vélo devraient contribuer à préserver cette qualité de l'air sur le territoire amiénois. ■

ALEXANDRE BOUDARD

GL004.

## Article Courrier Picard du 29 septembre 2022

### GRAND AMIÉNOIS

# Voulez-vous participer au Pôle métropolitain ?

Le Pôle métropolitain lance un appel à candidature pour participer à son conseil citoyen. A la clé, des débats sur le logement, les mobilités, les zones d'activités, etc.



Pascal Riffart (à gauche) a appelé René Anger, l'ancien directeur de cabinet du président de la région Picardie, pour présider ce conseil citoyen.

#### LES FAITS

• **Le Pôle métropolitain du Grand-Amiénois compte huit intercommunalités** soit 466 communes et 387 000 habitants : Amiens-Métropole ; Aves, Luce, Noye ; Grand-Roye ; Pays du Coquelicot ; Nièvre et Somme ; Territoire Nord-Picardie ; Somme-sud-Ouest ; Val de Somme.

• **Créé en 2018, il exerce de plein droit les compétences suivantes :** Schéma de cohérence territoriale (Scot) ; Plan climat, air, énergie territorial (PCAET), conseil de développement durable en commun.

• **Il pilote également des actions d'intérêt métropolitain** en matière de développement économique, tourisme, insertion, emploi et santé.

#### BENOÎT DELESPIERRE

C'est la moins connue des instances où délibèrent nos élus locaux ; et sans doute la plus éloignée du citoyen de base. Pour autant, ce qui se trame au Pôle Métropolitain peut concerner votre vie quotidienne. Votre maire ne peut pas vous accorder un permis de construire dans votre village ? C'est dans le Scot (Schéma de cohérence territoriale) qu'il faut en chercher la cause. Une zone d'activités, une nouvelle route, un méthaniseur, une crèche... se pré-

sent à vos portes ? C'est dans le PCAET (Plan climat, air, énergie territoriale) ou dans le CRTE (Contrat de relance et de transition écologique) que ces projets ont été préparés et validés... déclenchant généralement des subventions de la Région et de l'Europe. C'est pourquoi le Pôle métropolitain, que préside l'Amiénois Pascal Riffart, a décidé de relancer son Conseil de développement durable en commun. « Après une phase de remise en marche, nous allons rentrer dans une phase de communication car plusieurs projets arrivent à maturité », a-t-il expliqué lors d'un point de presse ce mercredi.

**DES ATELIERS EN PRÉSENTIEL OU DISTANCIÉL**  
Pour présider ce conseil, Pascal Riffart a choisi un des meilleurs connaisseurs et acteurs du développement local, René Anger, l'ex-directeur de cabinet du président de la Région Picardie, jadis adjoint à l'économie du maire d'Amiens René Lamps. La revitalisation du quartier Saint-Leu à Amiens, le centre de valorisation des glucides, l'Institut Faire Face et tant d'autres programmes de recherches, les interventions de la région dans les territoires... c'était lui, en partie. « Comment vit-on à Roye, sans gare ? Comment se développeront nos villes, bourgs et villages alors que nous sommes tenus par le zéro artificialisation nette ? Comment allons-nous reconquérir nos territoires bâtis ? Ce sont quelques-uns des sujets sur

lesquels je veux entendre nos concitoyens », explique-t-il.

Concrètement, des ateliers se tiendront en présentiel ou en distancié dans des conditions compatibles avec une activité professionnelle. Une assemblée plénière est prévue deux fois par an, de 18 à 20 heures qui sera suivie d'un moment convivial.

« Le constat, c'est celui de l'échec de la parole publique. Lorsque nos discours, nos actions sont portés par une personne politique, ils ne sont pas audibles. Il faut aussi qu'ils soient portés par la société civile », ajoute Pascal Riffart. Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 31 octobre. ■

Pour participer au collège citoyens : [www.grandamiinois.fr/cdd/cappel-a-candidature](http://www.grandamiinois.fr/cdd/cappel-a-candidature) ou [contact@grandamiinois.fr](mailto:contact@grandamiinois.fr) ou au tél. 03 22 22 31 65.

#### QUATRE COLLÈGES

Ce conseil comptera quatre collèges : Territoires expert d'usage (36 membres désignés par les intercommunalités) ; Transitions (30 membres, représentant de le monde de l'économie, l'insertion, la santé, du sport, de la culture, du numérique ; huit personnalités qualifiées. Quant au collège citoyens, il comptera une trentaine de membres, certains tirés au sort sur les listes électorales, d'autres sur candidatures. Le tout devra respecter la parité et des tranches d'âges équilibrées.

## Article Courrier Picard du 25 octobre 2022

### ENVIRONNEMENT

# Grand Amiénois : donnez votre avis sur le plan climat

Construire ensemble des actions concrètes pour préserver le climat, la santé des habitants et les ressources de notre territoire : tel est l'objet du Plan climat, air, énergie territorial (PCAET) actuellement en cours d'élaboration par le Pôle métropolitain du Grand Amiénois pour le compte des huit intercommunalités de communes qui le composent. Ce document de planification, à la fois stratégique et opérationnel, concerne tous les secteurs d'activité en lien avec l'environnement : économie, agriculture, habitat, mobilité, production d'énergie renouvelable. Ses préconisations pourront être opposables aux particuliers (réno-

vation de bâtiments), aux agriculteurs, aux demandeurs de permis de construire, etc. C'est pourquoi une consultation est organisée depuis le 15 octobre et est ouverte jusqu'au 15 novembre. Il s'agit de permettre à chaque habitant des huit territoires de s'exprimer librement. L'ensemble des travaux et études menés depuis trois ans est accessible sur une plateforme numérique dédiée au PCAET et accessible sur le site internet du PMGA et depuis les sites internet de chaque collectivité du Grand Amiénois. ■  
Chacun peut donner son avis à l'adresse suivante : PCAET@grandamienois.com

## Article Courrier Picard du 26 octobre 2022

### GRAND-AMIÉNOIS

# Donnez votre avis sur le Plan climat

Le Plan climat, air, énergie territorial (PCAET) est en phase de consultation de publique. Chacun peut donner son avis jusqu'au 15 novembre sur ce volumineux document dont l'objet est de lutter contre les bouleversements climatiques. Avec des mesures qui ne font pas toutes consensus.

BENOÎT DELESPIERRE

Construire ensemble des actions concrètes pour préserver le climat, la santé des habitants, et les ressources du territoire : tel est l'objet du Plan climat, air, énergie territorial (PCAET) en cours d'élaboration par le Pôle métropolitain du Grand-Amiénois qui regroupe huit intercommunalités. Une concertation publique est ouverte jusqu'au 15 novembre afin de permettre à chaque habitant de donner son avis sur ce document de planification à la fois stratégique et opérationnel qui vise à atteindre la neutralité carbone en 2050 et concerne tous les secteurs d'activité. Elle a été présentée lundi 24 octobre 2022 lors d'un point de presse en présence du président Pascal Riffard.

**1 UN EFFORT DE VULGARISATION**  
Ce document répond à des obligations légales et découle de la Cop 21. Il compte plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de pages, résultat de trois années de travail de diagnostic par des bureaux d'études et de propositions du Pôle métropolitain. Un gros effort de vulgarisation a cependant été réalisé afin de le rendre plus accessible sur les sites du Pôle Métropolitain et des intercommunalités qui le composent. Une fresque y synthétise les enjeux et la stratégie retenue.



**2 DE FORTES AMBITIONS**  
Les ambitions pour 2050 sont de réduire de 45% la consommation énergétique; de produire plus d'énergies renouvelables pour atteindre 146% de la consommation (soit une production de 9 484GWh); de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour atteindre la neutralité carbone (soit -70% et viser les deux tonnes équivalent CO2 par habitant); stocker 100% des émissions de carbone que l'on ne peut pas éviter soit augmenter par trois les capacités de stockage (replanta-

tion massive de haies, agroforestries, etc.). Les objectifs de réductions des consommations énergétiques sont détaillés: rénovation de 5 000 logements individuels par an, rénovation de 160 000 m<sup>2</sup> par an de logements collectifs, cinq trajets sur dix en covoiturage, 11% à vélo, 3,5 fois plus de trajets en bus et 4,8 fois plus en train; etc.

**3 PETIT FORMULAIRE, GRANDES IDÉES**  
Un formulaire est en ligne où des citoyens ont déjà donné des avis, souvent puisés dans la vie quotidienne: des liaisons en train

plus régulières (entre Abbeville et Amiens), ou rétablies (à Blangy-Tronville); des liaisons cyclables améliorées entre les communes (entre Dreuil-lès-Amiens et Ailly-sur-Somme; entre Glisy et Longueau, etc.) avec «un engagement plus fort du département»; une consultation des personnes qui pratiquent le vélo pour les trajets quotidiens; sensibiliser et former les gens à la culture de leurs propres fruits et légumes et au maraîchage; réduire les impôts en fonction du poids d'ordures ménagères dans les poubelles, prime

pour le covoiturage, création d'une application pour échanger sur les bonnes pratiques, etc.

**4 ÉOLIEN : PRUDENCE**  
L'objectif de développement des énergies renouvelables est de «+462% par rapport à 2015, principalement porté par: l'intégration des projets éoliens en cours (38%), le développement de la méthanisation (16%), le photovoltaïque sur toiture (14%)», indique le document de synthèse.

**5 HARD SUR LES VIEUX DIESELS À AMIENS**  
Amiens-Métropole est concerné par la mise en place d'une zone à faible émission (ZFE) d'ici 2025. Les véhicules diesels les plus anciens seront interdits sur un périmètre à définir. Très réticent, le conseil métropolitain a voté une étude d'opportunité qui figure parmi la vingtaine de documents téléchargeables. La conclusion est claire: l'obligation d'une ZFE «n'est pas liée à une qualité de l'air dégradée». Certes, des modalités de dérogation sont à l'étude pour les territoires dont la qualité de l'air est bonne. «Elles ne sont toutefois pas encore validées et rendues applicables et Amiens-Métropole doit se préparer à l'échéance fixée par la loi Climat et Résilience», affirme cette étude qui estime même que l'exclusion ou non des véhicules Crit'air3 «est un enjeu majeur (...) pour que la mesure soit efficace.» ■

INGÉNIERIE TERRITORIALE | TRANSPORT | TOURISME | SDDT | PROMOTION ÉCONOMIQUE | L'ETAP | PCAET | SANTÉ | INSERTION EMPLOI | CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

# Pôle métropolitain du Grand Amiénois



Immeuble Terralia - 60 rue de la Vallée - 80000 AMIENS  
Tél : 03 22 22 23 43 / Courriel : [contact@grandamiinois.com](mailto:contact@grandamiinois.com)

Réalisation : Pôle métropolitain du Grand Amiénois

Conception : F. DAVID, PMGA

Impression : PMGA/Décembre 2023